

10<sup>c</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
2 <sup>e</sup> page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les Etats-Unis et la reconnaissance des Soviets: une mise au point du Syndicaliste Gompers.** — Les appréciations d'un général anglais sur les armements allemands. — Les travaux des experts: leurs constatations sur la capacité du Reich. — La Chambre en a fini avec les projets fiscaux du gouvernement.

Invocant chaque fois des faits précis, nous nous sommes attachés à montrer avec quelles précautions il convenait d'envisager la reprise éventuelle des relations avec les Soviets. La France n'est pas seule à user de prudence vis-à-vis de Moscou.

Il est bon qu'on sache, en particulier, que les Etats-Unis repoussent avec fermeté toute idée de rapports avec la Russie soviétique.

Tchitcherine a récemment demandé à Washington soit une réconciliation, soit un *modus vivendi*; le gouvernement républicain a nettement refusé.

Ce refus, les syndicats ouvriers américains l'approuvent pleinement et leur leader, M. Gompers, a formulé en termes excellents les raisons qui doivent déterminer les Etats-Unis à s'abstenir.

Nous citons textuellement ses propos.

« Le gouvernement soviétique, sa constitution, ses documents, sa doctrine telle qu'elle est enseignée dans la presse, les écoles officielles et l'armée rouge, inculquent au peuple cette idée que le prolétariat n'est, en aucune façon, lié par les accords qu'il contracte avec les gouvernements non soviétiques et que ces gouvernements ont pour habitude de violer, ouvertement ou secrètement, tous les accords. »

« En examinant avec un gouvernement qui est établi sur ces bases les possibilités que pourrait donner la confiance mutuelle, on ne constaterait pas seulement un acte inutile, mais on l'encouragerait aussi à continuer ses machinations communistes, antidémocratiques et antisociales. »

« Nous ne pourrions entrer en relations avec les Soviets que lorsqu'ils auront d'abord et avant tout manifesté l'intention d'abandonner leur politique et lorsque, pendant une période de temps assez longue, afin que les effets de cette politique soient complètement effacés, ils auront vraiment détruit cette politique. Les Soviets devraient d'abord proclamer au monde que ces actes et ces procédés hostiles ont causé un préjudice sérieux et injustifié aux Etats-Unis; ils devraient ensuite nous prouver par des faits, et pendant une période de temps assez longue, qu'ils sont établis d'une façon permanente; mais ils ne le peuvent pas! Nous détruirons la confiance que nous avons, et que nos pères avaient avant nous, dans les principes de la liberté humaine si, par une action volontaire, nous donnions l'espérance d'un succès à ceux qui ont juré de tuer la liberté; à ceux qui sont contraintrés, par leurs principes, de poursuivre cette politique jusqu'au bout. Nous croyons que l'autorité doit reposer sur la volonté, librement exprimée, d'un peuple qui ne pourra décemment demander et obtenir la reconnaissance des Etats-Unis et entrer en relations avec nous que lorsqu'il aura fondé un gouvernement. »

« On peut juger par cette minutieuse mise au point du chef syndicaliste américain combien la position des Etats-Unis est voisine de la position de la France. »

D'une conférence faite à l'Université de Londres par le général américain Morgan, membre de la Commission interalliée de contrôle militaire que préside le général Nollet, l'importance de quelques lignes dont vient de passer quatre ans en Allemagne :

« Le contrôle des effectifs est illisible. Les sociétés secrètes militaires rétablissent clandestinement. Quant au délai dans lequel l'Allemagne pourrait reprendre ses fabrications de guerre, la Commission interalliée a fait une enquête pour savoir les réponses qu'elle a reçues. »

« Dans aucun pays du monde (autre que l'Allemagne) les riches ne sont moins conscients de leur responsabilité envers les pauvres. Nulle part la vie humaine n'est à si bon marché. Nulle part, l'autorité militaire et la police ne sont si implacables. »

« Quiconque tient la Ruhr, tient les clefs de l'arsenal allemand. »

« La paix du monde ne sera pas sauvegardée par une sentence de La Haye ou par une encyclopédie de Genève. Elle ne sera garantie par aucune réduction ou standardisation internationale des dépenses de guerre. Elle ne peut être assurée par rien si ce n'est par ce que les vieux puritains appelaient « un changement de cœur » chez les fils des hommes. »

C'est « le changement de cœur » des Allemands ?

Les experts se montrent fort discrets sur leurs travaux. Néanmoins, on commence à connaître, sinon leurs conclusions probables, du moins les appréciations sur l'Allemagne.

Ainsi, de l'examen approfondi de la comptabilité de six grandes banques allemandes, le Comité Mac Kenna évalue le montant des capitaux évadés depuis l'armistice à plus de dix milliards de marks-or. Bref, les marks-papiers exportés à l'étranger ont compensé et au delà le déficit de la balance économique.

D'autre part, le Reich a investi dans des constructions de toutes sortes, navires marchands, voies ferrées, travaux de ports, etc., des sommes considérables dépassant de beaucoup les versements exigibles pour les réparations.

En un mot, les deux comités d'experts savent maintenant, de la façon la plus pertinente, que l'Allemagne n'est pas une nation ruinée, loin de là.

Ses chemins de fer, bien administrés et avec des tarifs appropriés, peuvent constituer une affaire productive, capable à elle seule de soutenir l'émission-or nécessaire au pays. Il lui serait possible d'établir un budget en équilibre en taxant justement ses contribuables.

Au total les experts en seraient arrivés à partager entièrement le point de vue du gouvernement français : à savoir que l'Allemagne aurait pu payer les réparations et exécuter les obligations du traité de Versailles si elle n'avait préféré ruiner ses finances, son industrie et son commerce plutôt que de faire honneur à sa signature.

En définitive, les constatations des experts viennent amplement confirmer la thèse française.

Maintenant, il ne suffit pas de constater la faute commise par le Reich, il importe de mettre celui-ci dans des conditions telles qu'il puisse faire face à ses obligations.

Or, le Reich ne peut se relever seul; il lui faut l'appui du monde entier; des crédits lui sont nécessaires pour développer son commerce.

De là, l'idée d'une banque de crédit-or, susceptible de couvrir un emprunt international.

Telles seraient les grandes lignes du plan que proposeraient les experts.

Son efficacité dépendra en majeure partie d'ailleurs de l'accueil que lui réservera l'Allemagne.

Nous faisons prévoir, l'autre jour, après le vote par la Chambre du double-décime, que la conclusion du débat fiscal ne saurait plus trop se faire attendre.

De fait, la Chambre en a fini samedi matin, à 7 heures, avec l'ensemble des projets du gouvernement.

D'aucuns estimeront peut-être qu'il y a eu quelque précipitation à propos des derniers articles. Il n'est pas impossible. Mais le Président du Conseil, en présence des procédés dilatoires de ses adversaires, a voulu en finir une bonne fois; il a livré, au sens propre, une bataille vigoureuse et finalement il a connu le succès.

Convenons d'ailleurs que l'opposition ministérielle avait fini par comprendre l'inutilité de ses efforts; à la Chambre, elle pensait rallier une majorité contre les décrets-lois; au Sénat, c'est le problème électoral qui devait fournir l'occasion de renverser le ministère.

M. Poincaré ayant doublé heureusement ce double cap, nul écueil ne risquait plus d'entraver sa marche.

C'est ce qui explique sans nul doute un dénouement aussi prompt devant la Chambre.

Que valent, maintenant, les projets votés et que le Sénat examinera incessamment ?

Examinés en détail, épluchés un à un, il y aurait beaucoup à dire ou à redire.

Evidemment, les mesures adoptées ne sont pas fameuses et il ne viendra à l'esprit de personne de défendre leur valeur intrinsèque.

Mais ce qui est essentiel en ces mesures, c'est leur ensemble.

La *Journal Industrielle* le fait très justement remarquer : « Les projets n'ont de valeur que par rapport à leur efficacité globale et provisoire, dans la mesure où ils assurent réclément l'équilibre de notre trésorerie d'Etat. »

Tel est, en effet le but à atteindre et le plus tôt possible.

C'est pourquoi il faut souhaiter que le Sénat n'ambitionne pas d'établir, en place des projets du gouvernement, des mesures qui prétendraient être parfaites; le principal est d'aboutir vite, d'autant qu'en la matière la perfection pourrait bien être introuvable.

M. D.

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

#### L'activité industrielle

Le développement progressif de l'activité industrielle se poursuit. Pour la semaine du 11 au 17 février, l'extraction du charbon a atteint 94,7 0/0 des quantités produites et la production du coke 67,7 0/0. Pour la première quinzaine de février, la production de l'acier a représenté 65,5 0/0; celle de la fonte, 61,5 0/0 des chiffres atteints en 1922.

### La question des réparations

Le « *New-York Tribune* », déclare que celles que puissent être les lamentations des Allemands et des pro-Allemands, le Comité des experts devra prévoir des moyens qui, sans empêcher le fonctionnement de l'industrie germanique, obligeront l'Allemagne à s'exécuter. Il est de toute évidence que la force ne saurait être totalement écartée. Le général Dawes devrait, sans cela, prendre à son départ de Paris un billet d'aller et retour. Le nouveau concordat ne saurait fonctionner sans gendarmes sans quoi, la force qui a conduit l'Europe où elle est se renouvelerait.

« Ce serait un réconfort, écrit également la « *New-York Times* », que le Comité Dawes puisse annoncer au monde que l'Allemagne paiera et qu'il recommande les moyens propres à faire qu'il en soit ainsi. »

### Autour des réparations

M. Henderson préconise la révision du traité de Versailles.

Discourant samedi soir à Burney, où il pose sa candidature au siège de député, M. Henderson ministre de l'Intérieur, a préconisé la révision du traité de Versailles. Il estime que ce traité est indubitablement contraire aux principes de l'accord en vertu duquel l'Allemagne a mis bas les armes (les 14 points du président Wilson).

M. Henderson a ajouté : Les hommes d'Etat alliés n'ont pas, après l'armistice, tenu compte de faits économiques les plus élémentaires. Il me semble que plus tôt le gouvernement britannique pourra créer l'atmosphère nécessaire pour aborder la question de la révision du traité de Versailles, mieux cela vaudra pour toutes les parties intéressées.

On confirme l'authenticité d'un autre propos attribué par le même journal à M. Mac Kenna et qui est le suivant :

« Avant la Ruhr, le peuple allemand consentait à payer, mais les industriels s'y refusaient. L'occupation de la Ruhr les a convaincus de la nécessité de s'acquiescer. C'est là le bénéfice de la politique française. »

### Lord Robert Cecil n'est pas optimiste

Au cours d'une allocution qu'il a intitulée « L'Europe en armes », lord Robert Cecil a dépeint l'horreur que

constituera, lors de la prochaine guerre, parmi les populations des villes, l'emploi des gaz empoisonnés, auxquels, a-t-il dit, on travaille avec tant d'ingéniosité.

Il a ajouté qu'une attaque aérienne de ce genre à laquelle on ne saurait offrir aucune défense serait épouvantable.

Lord Robert Cecil a conclu en faisant appel à tous, soldats, marins, civils, pour contribuer de toutes leurs forces à l'arrêt de cette course en armements.

### Les soviets et la France

Dans les milieux autorisés on affirme que le gouvernement russe a toujours le très vif désir d'arriver à un rapprochement avec la France et que ce désir, loin d'avoir été atténué par la reconnaissance qu'ont donnée l'Angleterre et l'Italie, est devenu plus vif par suite de l'intérêt qu'aurait pour la Russie la possibilité de combler la lacune résultant de l'abstention de la France.

### Trotzky menace

Trotzky, dans un ultimatum solennel, adressé au comité central du parti communiste, a déclaré :

« Je vous ai donné un premier avertissement. Je vous avertis à nouveau que si les mesures de violence contre les chefs de l'armée rouge ne cessent pas, l'armée rouge se soulèvera, et qu'au cours de la plus grande révolte que la Russie aura jamais vue, le trio responsable, Zinovieff, Kameneff et Staline, sera renversé. »

Les multiples soulèvements que l'on signale de Petrograd à Vladivostok montrent la puissance des partisans de Trotzky. Maon, situé sur la frontière de l'Ukraine est le point central où les troupes rouges appuient Trotzky dans une lutte ouverte contre les troupes envoyées de Moscou.

### Les prétentions de la Russie à la conférence navale de Rome

La conférence des experts navals, réunie à Rome par les soins de la Société des nations, poursuit ses travaux.

L'amiral Behrens, délégué du gouvernement des soviets, a refusé la clause des « vacances navales », préconisée par la commission navale de la S. D. N. La Russie se refuse à prendre pendant dix ans l'engagement de ne pas construire de nouveaux bateaux de guerre.

### Le président du Conseil d'Albanie victime d'un attentat

Au moment où le président du Conseil albanais, M. Zogu, entré dans la salle de l'Assemblée constituante, un étudiant, nommé Bekir Walter, a tiré sur lui trois coups de revolver, le blessant légèrement à la main et à la jambe. L'état de M. Zogu n'inspire aucune inquiétude.

Le coupable a été arrêté et livré à la justice. La tranquillité règne partout. L'Assemblée a continué ses travaux.

### Four commémorer le tremblement de terre nippon

Les ossements et les cendres de 33.000 victimes du tremblement de terre de Tokio seront incorporés au monument en béton armé, de 100 pieds de haut, qui représentera une statue colossale de Bouddha et qui sera érigée sur le lieu de la catastrophe.

### Le belliqueux pacifiste

M. Frank Hendrik, avocat, vient d'intenter une action à M. Edward Bok, réclamant un million de dollars. Il prétend que son projet de paix envoyé au concours Bok aurait été unanimement choisi comme le meilleur s'il avait été examiné avec justice.

### Des économies pour faire monter le franc et baisser le prix de la vie

Le préfet des Pyrénées-Orientales vient d'adresser à tous les maires du département une circulaire leur recommandant d'observer dans l'éta-

blissement des budgets communaux les règles de la plus stricte économie. Le préfet a prescrit aux maires de veiller à ce que le blé, la farine et le pain ne soient employés que pour les besoins indispensables de l'alimentation humaine. Dans tous les centres de moutures des mesures devront être prises pour que tous les éléments panifiables soient convertis en farine. Le préfet a adressé un appel aux populations pour seconder l'œuvre du gouvernement dans la défense du franc et la lutte contre la vie chère.

### On veut économiser à l'aéronautique

Le « *Journal Officiel* » publie un décret constituant un sous-secrétariat d'Etat de l'aéronautique la commission chargée, en exécution de l'article 102 de la loi de finances du 30 juin 1923, de rechercher les économies susceptibles d'être réalisées, soit par des modifications dans le fonctionnement des services ou des réformes dans les méthodes de travail.

### La terre a tremblé dans les Pyrénées

Vendredi à 15 h. 40, une violente secousse sismique a été ressentie à Luz et dans toutes les localités voisines. Sous l'influence des oscillations, le marteau de l'horloge et celui de l'église ont carillonné énergiquement. Les habitants, très impressionnés quittèrent les immeubles. Quelques minutes après, deux autres secousses, moins violentes, ont été ressenties.

### Dans le Gers aussi

Vendredi soir, à 15 h. 40, deux secousses sismiques successives paraissant dirigées de l'est à l'ouest, ont été ressenties. La première était à peine terminée, que la seconde survenait, plus nette et plus forte, faisant vibrer les carreaux.

### L'exportation des légumes frais

Le *Journal Officiel* publie un décret rendu sur la proposition des ministres de l'Agriculture et des Finances et aux termes duquel la sortie des légumes frais est prohibée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1924.

### Tirages financiers

Obligations communales 1921  
Le n° 314.044 est remboursé par 250.000 francs.  
Le n° 1.045.938 est remboursé par 100.000 francs.  
Le n° 1.527.361 est remboursé par 50.000 francs.  
200 n° sont remboursés par 1.000 francs.

### Cinéma scolaires

M. Delmas, l'actif député du Lot, a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :  
Monsieur le Député et cher Collègue,  
Vous avez bien voulu me demander d'attribuer un cinématographe scolaire aux Ecoles primaires publiques de Larnagol et Comiac (Lot).  
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministère ne dispose plus d'appareils qui soit possible de concéder gracieusement.  
Mais j'accorderais bien volontiers à ces communes une subvention égale au 1/3 de la dépense d'achat et d'installation de l'appareil, qui devrait autant que possible être placé en demeure dans la salle la plus spacieuse de l'Ecole des garçons.  
Les deux autres tiers pourraient être aisément constitués par l'Administration Municipale, en demandant au Conseil Municipal le vote d'un crédit, en mettant à contribution la caisse des écoles, en faisant appel, s'il est nécessaire, aux cotisations bénévoles.  
Je dois rappeler que les appareils éclairés à l'acétylène ou à la lumière oxy-hydrrique doivent être écartés de cause de danger. Si l'énergie électrique faisait défaut, on pourrait adapter un appareil cinématographique produisant le courant électrique utile (Pathé, Gaumont, Mollier, etc.).  
Afin d'éviter tout mécompte, au surplus, l'Administration municipale devrait s'entendre avec le personnel enseignant pour dresser un devis détaillé qui me serait communiqué par M. l'Inspecteur d'Académie.  
Veuillez agréer, etc., etc...

### Enseignement primaire

Mlle Lavadou, institutrice à Escayrac, est nommée sur sa demande à Pontverny.

### Service vicinal

M. Alix est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication, n° 4, en résidence à Montcuq, en remplacement de M. Luga, appelé à un autre poste.

### Débit de tabac

Mme Labrou, veuve de guerre, est nommée débitante de tabac à Linnac.

### Chronique locale

UNE DÉSILLUSION DE PLUS !  
Une désillusion de plus ! Le Sénat a repoussé l'amendement relatif à la réforme électorale, ainsi conçu : « Nul ne peut être élu s'il n'a pas obtenu plus de voix que ses concurrents. »  
Il faut être bien têt pour ne pas admettre que cet amendement était logique.

Dans une élection, il y a deux candidats. L'un obtient moins de voix que l'autre. Quel est celui qui doit être élu ? Le bon sens veut que la réponse soit : « C'est celui qui a obtenu le plus de voix. »

Eh bien, le Sénat a dit que ce n'était pas vrai. Ce qu'il y a de plus cocasse, c'est que lorsqu'en 1913 le même amendement avait été déposé, le Sénat l'avait voté.

De 1913 à 1924, il y a eu beaucoup d'événements qui se sont passés, des événements si graves, qu'ils ont dû atténuer le bon sens !  
A vrai dire, on ne peut pas admettre qu'un candidat à une élection quelconque, qui obtient un nombre de voix inférieur à celui obtenu par son concurrent, puisse être proclamé élu.

Qu'on déclare, alors, qu'à l'avenir, tout candidat qui obtiendra le plus faible nombre de suffrages sera élu. Un sénateur facétieux, — s'il en

existe un — pourrait bien se permettre cette fantaisie.

Eh ! dam ! ce serait encore très logique ! Si le Sénat repousse un amendement portant qu'un candidat ne peut pas être élu s'il a moins de voix que son concurrent, il doit, comme conséquence, voter l'amendement portant que tout candidat ayant obtenu le moins de suffrages, est élu !

Tout cela est bien amusant, mais c'est aussi bien triste. On disait jadis : « La France est le pays du suffrage universel, c'est-à-dire où la majorité fait la loi à la minorité ! »

Aujourd'hui, que peut-on dire ? C'est que la minorité commandera à la majorité.

Ah ! ça ! Nous sommes 100 citoyens qui prenons la même décision. Une scission se produit : 10 membres se détachent du groupe et prennent une décision contraire. Il faut que les 90 autres membres s'inclinent, se soumettent devant la décision de ces 10 membres ?

Si, il y a quelque 30 ans, un politicien quelconque était venu soutenir cette proposition, il aurait été conquis, et comment !

Eh bien, en 1913, il y a eu tout un groupe de politiciens qui l'ont soutenue : ils n'ont rien pas gain de cause. Mais ils ont réussi à la faire voter en 1919. A ce moment-là, cependant ne régnait pas le Bloc National ?

Que la Chambre actuelle élue par le système de la R. P., ait maintenu ce mode illogique de votation : soit. Mais que le Sénat, « l'arrière-garde de la République », se soit prononcé pour le maintien de ce système, c'est pour les partisans du suffrage universel, une désillusion bien pénible !

Une désillusion de plus à enregistrer ! Mais aujourd'hui, qu'importe le mode de scrutin, puisque tout le monde est républicain !...

LOUIS BONNET.





Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu (Cours du 16 fév. 1923) Cours du 15 fév. 1923

Table with 3 columns: Dernier revenu, Cours du 16 fév. 1923, Cours du 15 fév. 1923. Rows include Fonds d'Etat, Ville de Paris, and Valeurs étrangères.

Chemins de fer

Table listing railway companies and their stock prices, including Est, Nord, Orléans, and P.L.M.

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 23 février : « Après les funérailles de Léline », par A. De Monzie, sénateur du Lot.

Conférences de la Société des Conférences : « Ce qu'en penserait Louis XIV », par M. Louis Bertrand.

Abonnement pour la durée des Conférences : Trois mois, 15 fr.

LES ANNALES Les Annales commencent la publication de la célèbre pièce de Victorien Sardou : Théodora.

Dans le même numéro un vivant portrait de Paul Raynal par André Lang, une page de Gustave Geffroy sur les Contes de Fées aux Gobelins.

Mesdames,

Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies.

Publications François Tédesco 39, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE-SPECIMEN » contenant : 1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames;

2° un numéro de La Femme Chez Elle; 3° un numéro de Mon Aiguille;

4° une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie à Publications François Tédesco 39, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE-SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom: Adresse: Date et Signature

Chemin de fer de Paris à Orléans

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Train rapide de luxe « Sud-Express » entre Paris, Bordeaux, Biarritz-Ville et la frontière d'Espagne.

Le train rapide de luxe quotidien « Sud-Express », composé exclusivement de voitures de la Compagnie des Wagons-Lits prend des voyageurs tant à l'aller qu'au retour, sur tout le trajet pour toutes les gares où il s'arrête; il est accessible aux voyageurs de 1<sup>re</sup> classe moyennant un supplément, fixé sur le Réseau d'Orléans à 12 fr. 15 jusqu'à 250 kilomètres et 24 fr. 25 au dessus de 250 kilomètres; sur le réseau du Midi ce supplément est fixé à 12 fr. 15.

ALLER

Paris-Quai d'Orsay dép. 10 h. 20. — Orléans arr. 12 h. 16. — Tours arr. 13 h. 48. — Poitiers arr. 14 h. 58. — Angoulême arr. 16 h. 32. — Bordeaux-Saint-Jean arr. 18 h. 25. — Biarritz-Ville arr. 22 h. 08. — Irun (frontière) arr. 22 h. 52.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

MADAME,

LE PETIT COURRIER DE LA

FEMME CHEZ ELLE

est GRATUIT

PUISQUE CHAQUE N°

CONTIENT UN BON-PRIME

REMBOURSAANT

PLUSIEURS FOIS

LE PRIX D'ACHAT

LE Numéro 0.25

LE DEMANDER PARTOUT

Bibliographie

Revue Scientifique

Illustrée (Revue Rose)

Fondée en 1863

Paraissant les deuxièmes

et quatrièmes samedis de chaque mois

Sommaire du 23 février 1924

L'Origine de la Conception des Isotopes, par F. Soddy, professeur de Chimie à l'Université d'Oxford, membre de la Société Royale de Londres.

— Une Consultation médicale pour Alcootiques à Paris, par le Dr Roger Mignot, Médecin-chef de l'Asile de Charenton. — Revue Industrielle : L'industrie moderne de l'Huilerie, par Emile André, Docteur-ès-sciences, Pharmacien en chef de l'Hôpital Beaujon.

Notes et Actualités. — Physique : Mrs Ayrton. — Biologie : Les Cultures pures de cellules. — Anthropologie : Le Dolmen de Dol Merch et l'interprétation de ses sculptures.

Applications de la Science à l'Industrie. — Chimie : L'industrie de l'Alcool absolu. — Physique appliquée : Essais de téléphonie sans fil en montagne.

— Académie des Sciences, etc. Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris. — Comptes-rendus des Séances des 28 janvier et 4 février 1924.

Bibliographie.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VII<sup>e</sup>, Téléphone Fleurus : 02-29.

RETOUR

Hendaye (frontière) dép. 10 h. 14. — Biarritz-Ville dép. 10 h. 33. — Bordeaux-Saint-Jean dép. 14 h. 24. — Angoulême dép. 16 h. 15. — Poitiers dép. 17 h. 50. — Tours dép. 19 h. — Orléans dép. 20 h. 33. — Paris-Quai d'Orsay arr. 22 h. 0.

Il est rappelé que ce train continue chaque jour sur Madrid et trois fois par semaine sur Lisbonne. Un service de Wagons-Lits circulant deux fois par semaine dans chaque sens entre Madrid et Algésiras assure les relations les plus rapides sur le Maroc.

SAVON BLANC

de ménage, « LE PAVOT », postal 10 kgs brut 24 fr. franco. Savonnerie LOISEL, MARSEILLE, Chèque postal 72-54. (Reg. Com. Marseille, 44-42)

Honorable et ancienne Compagnie d'Assurances sur la Vie, recherche AGENTS situation lucrative, et commissions élevées pour candidats actifs. S'ad. M. BELLAIGUE, 41, rue la Boétie, PARIS.

BELLE SITUATION

Sérieuse, indépendante, rapportant beaux bénéfices et fixe, est offerte à personnes entreprenantes, sérieuses et solvables, pour vente exclusive de produits nouveaux (indispensables aux éleveurs et agriculteurs), qui sont vendus dans chaque rayon et départements LOT ou limitrophes (si pas engagé). Vente facile et assurée. Les candidats sont convoqués à l'Hôtel des Ambassadeurs, à CAHORS, où ils devront se présenter le Samedi 1<sup>er</sup> mars de 10 h. à 12 h. et 2 h. à 4 h., en demandant à la caisse « PRODUITS HÉLIOS ».

HUILES & GRAISSES AMÉRICAINES

Dépôts à créer dem. Représentants bien introduits industrie, consommateurs divers. Ecr. : SIX, 80, r. St-Lazare, PARIS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Dr ORTEL Ancien Externe des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32. Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

Etudes de M<sup>e</sup> MOURGUÉS, Chevalier de la Légion d'honneur, Avocat, Notaire à Albas

et M<sup>e</sup> Pierre DESPRATS, Avoué-licencié à Cahors, rue du Portail-Alban, N° 10

Successeur de M<sup>e</sup> TASSART et MAZIÈRES

VENTE aux ENCHÈRES PUBLIQUES

les Étrangers admis

de divers immeubles situés dans la commune de Castel franc, dépendant de la succession bénéficiaire de Mademoiselle Alice VIALARD, quand vivait propriétaire et ancienne épicière, demeurant à Castel franc.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE VINGT-TROIS MARS MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES de l'après-midi, à Albas, canton de Luzech, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MOURGUÉS, Notaire à Albas.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors, statuant en Chambre du Conseil, le onze janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistré.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Madame Marguerite-Yvonne CHAUMONT, sans profession, épouse de Monsieur Maurice-Gaston RAIMBAULT, employé de commerce et ce dernier, agissant pour assister et autoriser sa dite épouse et en tant que de besoin en son nom personnel, demeurant ensemble à Bordeaux, cours Alsace-Lorraine, numéro quatre-vingt-quatorze;

2<sup>o</sup> Mademoiselle Jeanne-Eva-Eli sabeth CHAUMONT, majeure, célibataire, sans profession, demeurant à Bordeaux, Cours d'Alsace-Lorraine, numéro quatre-vingt-quatorze;

3<sup>o</sup> Mademoiselle Jeanne CLEDEL, employée, majeure, célibataire, demeurant à Paris, rue Vivienne, numéro deux bis;

4<sup>o</sup> Mademoiselle Marguerite CLEDEL, majeure, célibataire, institutrice à Fayeilles, près Figeac, y demeurant.

Tous les sus-nommés agissant en leur qualité d'héritiers bénéficiaires de la succession de Mademoiselle Alice VIALARD, en son vivant propriétaire et ancienne épicière, célibataire, majeure, demeurant à Castel franc, y décédée le quatorze avril mil neuf cent vingt-deux, suivant acte noté au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-trois;

Tous ayant Maître Pierre DESPRATS pour avoué constitué près le Tribunal civil de première instance de Cahors, avec élection de domicile en son étude;

Il sera procédé le DIMANCHE VINGT-TROIS MARS MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE à DEUX HEURES de l'après-midi, par le ministère de Maître MOURGUÉS, Chevalier de la Légion d'honneur, notaire à Albas, et en son étude, à la vente aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les étrangers admis, à l'extinction des feux, des immeubles dépendant de la succession bénéficiaire de ladite Mademoiselle Alice VIALARD sus-nommée, en deux lots composés comme il va être dit et sur les mises à prix ci-après indiquées.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, et déposé en son étude, pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais, et y servir de minute d'enchères.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE FIGURE AU CAHIER DES CHARGES SUS-ÉNONCÉ :

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un article en nature de maison avec son sol situé à Castel franc.

La maison dont il s'agit figure à la matrice des propriétés bâties de ladite commune sous le numéro huit cent quatre-vingt-quinze section A pour un revenu imposable de quatre-vingt-dix-sept francs cinquante centimes.

Cette maison confronte à Monsieur Jean Pagès, à Madame veuve Pagès née Tanays et à deux rues.

Elle est construite en pierres et briques et couverte en tuiles; elle comprend un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier.

L'entrée de la maison est située à l'angle des deux rues, elle est constituée par une porte vitrée protégée par un contrevent.

Le rez-de-chaussée comprend l'ancien magasin d'épicerie éclairé d'un vaste baie donnant sur une rue. Cette pièce contient encore les étagères et casiers en bois du fonds d'épicerie. Ladite pièce donne accès à une seconde pièce à usage de cuisine au moyen de deux portes de communication laquelle est pourvue elle-même d'une porte vitrée avec contrevent et d'une lucarne donnant sur la rue; elle dispose d'un évier, d'une cheminée et d'un placard situé sous l'escalier en bois qui, partant de cette pièce, conduit à l'étage supérieur.

Au premier étage, un palier muni de deux portes donne accès à trois chambres.

L'une d'elles, pourvue d'une cheminée, prend jour, par une fenêtre, sur l'une des deux rues.

Une autre chambre prend jour par une fenêtre sur la seconde rue.

Entre ces deux pièces se trouve la chambre du milieu pourvue d'une cheminée et d'une porte vitrée donnant accès à un balcon en fer situé à l'angle des deux rues.

Toutes les fenêtres de cet étage sont munies de persiennes. L'escalier donne accès à un vaste grenier fermé par une porte et s'étendant sur toute la superficie de la maison. A mi-escalier se trouve une porte donnant sur un emplacement paraissant avoir été occupé précédemment par des water-closets donnant sur la cour de Monsieur Bladinières. Le grenier est pourvu de trois fenêtres de dimension moyenne et à persiennes. Il contient un grand placard fermé.

Ce premier lot ainsi constitué sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci 4.500 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Une parcelle de terrain située aussi à Castel franc, portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro sept cent soixante-un P, section A, pour une contenance de un are treize centiares et pour un revenu imposable de deux francs vingt-cinq centimes.

Elle confronte à Monsieur Benâtre, à Monsieur Pontié et à deux rues.

Ce deuxième lot ainsi constitué sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500 fr.

Les deux lots ci-dessus décrits et désignés sont libres de tout bail et de toute location.

Nota : Il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des conteneurs est purement énonciative et que s'il y avait erreur dans les désignations qui précèdent, cette erreur n'engagerait en rien la responsabilité des poursuivants, de leur avoué et du notaire.

MISES A PRIX

Les deux lots constitués comme il est dit ci-dessus seront mis en vente sur les mises à prix respectives suivantes :

Premier lot : quatre mille cinq cents francs, ci 4.500 fr.

Deuxième lot : cinq cents francs, ci 500 fr.

BAISSE DE MISES A PRIX

En vertu et en exécution du jugement du onze janvier mil neuf cent vingt-quatre sus-énoncé, Maître MOURGUÉS, notaire commis, est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées au cas où il ne se produirait pas d'enchère.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés au jour de la vente devront être payés par les adjudications en diminution et au prorata des prix atteints par chaque lot, dans les huit jours de la vente, entre les mains de Maître MOURGUÉS, notaire.

Le montant de ces frais sera annoncé publiquement avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné, Cahors, le vingt-six février mil neuf cent vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, Signé : P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors le 1<sup>er</sup> mars mil neuf cent vingt-quatre, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> Reçu francs décimes compris.

Le Receveur, Signé : PONCHARRAU

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1<sup>o</sup> Maître MOURGUÉS, notaire à Albas, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> Maître DESPRATS, avoué poursuivant.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.